

# Lettre du SAGE

## vallée du Commerce

SEPTEMBRE 2013

NUMÉRO 5

## Edit'eau

**SAGE**  
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
Vallée du Commerce

Les nouveaux documents du SAGE de la vallée du Commerce (Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource

en eau et des milieux aquatiques et Règlement) sont en cours de rédaction.

Ils seront proposés à la Commission Locale de l'Eau (CLE) à la fin de l'année 2013 pour validation, puis l'année 2014 sera dédiée à la phase de consultation (du comité de bassin, des collectivités, des chambres consulaires, puis de la population via une enquête publique). Le nouveau SAGE révisé devrait ainsi être arrêté par le préfet à la fin de l'année 2014.



Cependant, le SAGE approuvé en 2004 est toujours en phase de mise en œuvre et divers projets réalisés par les maîtres d'ouvrages du territoire permettent d'améliorer la qualité des eaux du bassin versant. Le travail sur la qualité des rejets d'eaux usées en fait partie.

C'est pourquoi, au travers de ce cinquième numéro de la Lettre du SAGE, je vous propose un état des lieux de l'assainissement des eaux usées domestiques, un zoom sur un projet en cours ainsi que plusieurs actualités du territoire.

Je vous souhaite une agréable lecture.



**Didier Féron**

*Président de la commission locale de l'eau*

*Vice-président de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine*



## Sommaire

### p. 2 à 3 DOSSIER

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES DANS LE BASSIN VERSANT DE LA VALLÉE DU COMMERCE

### p. 3

LE TRANSFERT DES LAGUNES DE RAFFETOT-ROUVILLE ET DE BERNIÈRES

### p. 4 ACTUALITÉS

A NOUVEAU DE L'EAU AU ROBINET

FIN DES DIAGNOSTICS AGRICOLES ET NON-AGRIQUES DU BAC D'ANGERVILLE BAILLEUL / ST MACLOU LA BRIÈRE

LE DÉSHÉRBAGE MIXTE DU MAÏS EST EXPÉRIMENTÉ

DÉPART DE CAMILLE LEGAND

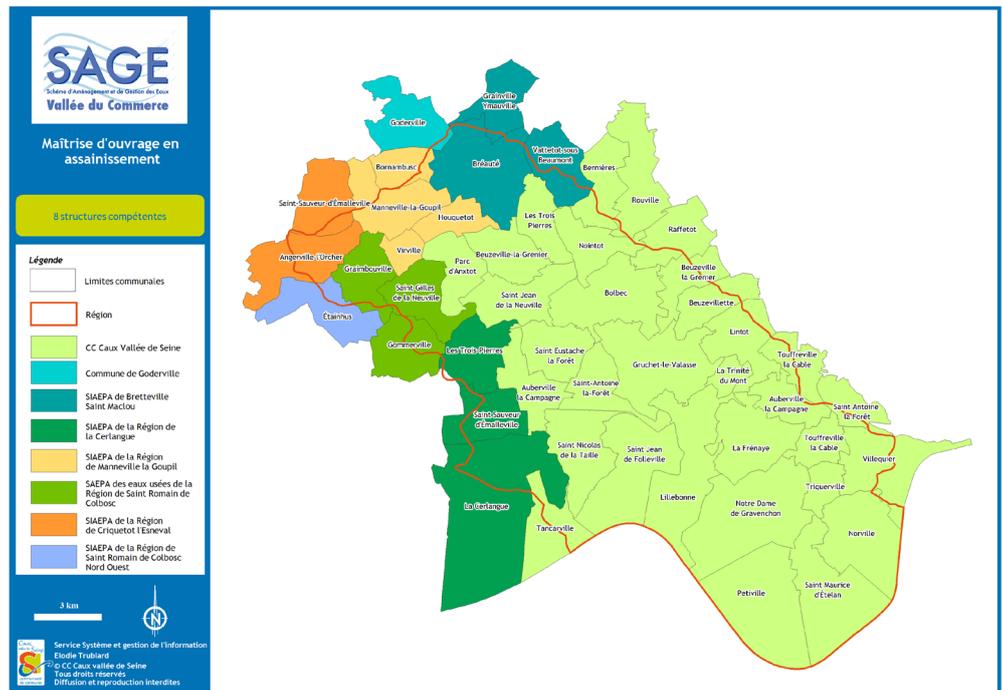


## L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES DANS LE BASSIN VERSANT DE LA VALLÉE DU COMMERCE

### QUI GÈRE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES ?

La compétence « assainissement des eaux usées domestiques » revient, sur le territoire du SAGE, à **8 structures différentes**.

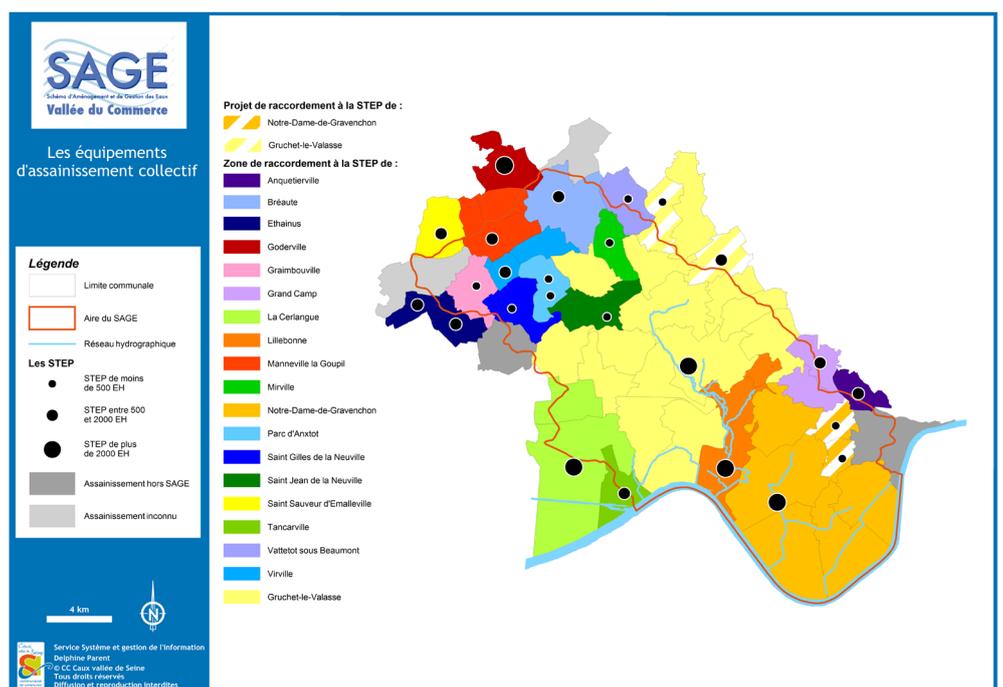
Ces mêmes structures portent les services publics d'assainissement non collectif (**SPANC**).



### COMMENT S'ORGANISE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?

On compte **25 équipements d'assainissement collectif** en 2013 : 5 stations d'épuration de plus de 2 000 EH équivalents habitants (EH), 11 entre 500 et 2000 EH et 9 de moins de 500 EH.

Différents procédés sont mis en œuvre pour assainir les eaux usées domestiques : boues activées en aération prolongée, lagunages naturels ou filtres plantés.



## QUELS PROBLÈMES PEUT-ON OBSERVER SUR LES ÉQUIPEMENTS ?

- **Équipement saturé** : il ne peut pas recevoir plus d'effluents, dans ces cas là, le traitement ne se fait pas bien et les perspectives d'évolution de la population de la commune sont très limitées.
- **Rejet par infiltration dans une bétoire** : il y a un risque de pollution des eaux de la nappe phréatique.
- **Équipement vétuste** : les effluents ne sont pas bien traités.
- **Normes de rejet** qui ne sont pas respectées : cela peut être dû à un dysfonctionnement de l'équipement ou à un changement de réglementation.

## COMMENT CES PROBLÈMES SONT-ILS TRAITÉS ?

Les maîtres d'ouvrages compétents doivent agir pour que les effluents soient bien traités et qu'ils correspondent aux normes de rejet. Lorsqu'un équipement d'assainissement est défaillant, il y a deux possibilités : le réhabiliter ou transférer ses effluents vers une station d'épuration qui fonctionne bien. C'est par le biais d'une étude technico-économique que la meilleure solution est trouvée.

### GLOSSAIRE

**BAC** : Bassin d'Alimentation de Captage

**EH** : Equivalent Habitant

**SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif

**PAGD** : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

## COMMENT S'ORGANISE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

Les habitations qui ne sont pas raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées doivent traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Le SPANC intervient pour contrôler les installations d'assainissement existantes (habitations anciennes) et les nouvelles installations (constructions neuves ou réhabilitations). Les contrôles portent sur la conformité de l'installation mais aussi sur son entretien et son bon fonctionnement afin que les rejets ne constituent ni un risque sanitaire, ni une pollution.

Chaque année sur le territoire, des centaines de contrôles sont réalisés par les SPANC. Une trop grande partie d'entre eux révèlent que des équipements d'assainissement non collectif ne sont pas aux normes.



# LE TRANSFERT DES LAGUNES DE RAFFETOT-ROUVILLE ET BERNIÈRES VERS LA STATION D'ÉPURATION DE GRUCHET-LE-VALASSE

La lagune de Bernières rejette ses effluents dans une bétoire et se trouve dans le périmètre du bassin d'alimentation des captages (**BAC**) d'Angerville-Bailleul et Saint-Maclou-la-Brière, alors que celle de Raffetot-Rouville est saturée. Les effluents de ces lagunes, ainsi que ceux de Bolleville (hors territoire SAGE) vont être transférés vers la station d'épuration de Gruchet-le-Valasse (50 000 EH), qui fonctionne à mi-charge.

## LE PROJET EN CHIFFRES

**11 km** de réseau

**7 postes** de refoulement

**1500 EH** transférés

## QUAND ?

En 2015/2016 car le projet va être réalisé en même temps qu'un autre, la conduite d'évitement, car leurs réseaux empruntent le même tracé sur quelques kilomètres.

Les stations d'épuration de Bréauté et de Vattetot-sous-Beaumont, qui sont gérées par le syndicat de Bretteville-Saint-Maclou, dysfonctionnent. Une étude est en cours afin d'analyser la possibilité de transférer leurs effluents vers celle de Gruchet-le-Valasse, en même temps que les effluents des stations de Raffetot-Rouville, de Bernières et de Bolleville.



## A NOUVEAU DE L'EAU POTABLE AU ROBINET

Tous les habitants des communes de Bolbec, Beuzeville-la-Grenier, Gruchet-le-Valasse, Houquetot, Mélamare, Mirville, Parc d'Anxtot, St-Antoine-la-Forêt, St-Eustache-la-Forêt, St-Jean-de-Folleville, St-Jean-de-la-Neuville et St-Nicolas-de-la-Taille peuvent à nouveau boire l'eau du robinet. Suite à la pollution à la N-Nitrosomorpholine (Lettre du SAGE n°2), une interconnexion entre les captages de Radicatel (gérés par la Communauté d'Agglomération du Havre) et l'usine d'ultrafiltration de Gruchet-le-Valasse a été réalisée.

**CHIFFRES CLÉS DE CE PROJET.** Coût : 6 130 000 € ht, durée : 3,5 mois de travaux, plus de 10 entreprises, 8 kilomètres de canalisation.

## Fin des diagnostics agricoles et non-agricoles du BAC d'Angerville Bailleul / St Maclou la Brière

Une réunion de restitution collective aux exploitants agricoles a été organisée à la fin du mois de juin, et un retour individuel sera effectué pour les exploitants qui le souhaitent. L'étape suivante va être dédiée à la concertation avec le monde agricole et non agricole afin de réaliser un programme d'actions qui soit cohérent avec les enjeux du territoire.



## Le désherbage mixte du maïs est expérimenté

3 agriculteurs se sont essayés au désherbage alterné du maïs (mécanique et chimique). Cette expérimentation a été mise en place par la CVS et les Défis Ruraux afin que les agriculteurs acquièrent des connaissances sur cette technique qui permet d'utiliser moins de produits phytosanitaires. Les résultats sont encourageants, mais ils sont à nuancer avec les conditions météo de l'année et la disponibilité du matériel.



## Départ de Camille LEGAND

« J'ai vraiment apprécié de travailler pour la révision du SAGE, avec les acteurs d'un territoire aux problématiques très intéressantes. J'espère que le nouveau SAGE vous ressemblera et répondra à vos attentes et je vous souhaite, à tous, une bonne continuation. » Camille Legand.

Camille LEGAND, qui est l'animatrice du SAGE depuis 3 ans, nous quitte. À partir du mois d'octobre 2013, et en attendant qu'une nouvelle personne soit recrutée, Rachel Le Neveu s'occupera de la révision. Pour toute question ou information relative au SAGE, vous pouvez écrire à [eaux@cauxseine.fr](mailto:eaux@cauxseine.fr) ou appeler au 02.32.84.40.20.